

## **Covenant of Mayors on the protection of public spaces**

The European Union faces a number of new and complex security threats, both cross-border and cross-sectoral, which require close cooperation at all levels: European, national, regional and local.

Multi-level cooperation and a bottom-up approach are the guarantee of a real and effective Security Union that responds concretely to the concerns of European citizens.

As an extension of the Alliance of European Cities Against Violent Extremism and the Nice Declaration of 29.09.2017, the Covenant of Mayors on Security aims to bring together local authorities that voluntarily commit themselves to:

- Contribute actively to the EU's efforts to combat violent radicalisation and protect vulnerable public spaces using, inter alia, existing European instruments
- Translate their political commitment into concrete actions;
- Share best practices developed at the local level on a common platform;
- Submit, within one year of their city council's decision to join, an Action Plan on Urban Security with two components: the prevention of violent radicalization and the fight against it; the protection of public spaces;
- Report every two years on the progress of the implementation of their plans;
- Test the EU soft target site assessment tool developed in the context of the European Action Plan for the Protection of Public Spaces.
- Experiment with technological innovations developed by the industrial security sector;
- Mobilise funding, including all existing European financial instruments in the field of urban security, to support their investments in security;
- Promote and implement the concept of "security by design" in the design of public spaces
- Implement training actions for security actors at the local level;
- Recognise the role of private operators in the protection of public spaces and engage with them an enhanced cooperation by supporting in this context the Forum of private operators recently launched at European level.
- Increase awareness and dialogue with citizens on urban security issues;
- Accompany and support the victims of terrorism;
- Strengthen individual and collective resilience to acts of terrorism.

## **Convention des Maires sur la protection des espaces publics**

L'Union européenne est confrontée à plusieurs menaces de sécurité nouvelles et complexes, transfrontalières et intersectorielles, qui rendent indispensable une coopération étroite à tous les niveaux : européen, national, régional et local.

Une coopération multi-niveaux et une approche ascendante sont la garantie d'une Union de la Sécurité réelle et efficace répondant de manière concrète aux préoccupations des citoyens européens.

Dans le prolongement de l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent et de la Déclaration de Nice du 29.09.2017, la Convention des Maires sur la Sécurité a pour ambition de rassembler les collectivités locales qui s'engagent volontairement à :

- Contribuer de manière active aux efforts de l'UE visant à lutter contre la radicalisation violente et à protéger les espaces publics vulnérables en utilisant, entre autres, les instruments européens existants
- Traduire leur engagement politique en actions concrètes ;
- Partager les bonnes pratiques développées au niveau local sur une plateforme commune ;
- Soumettre, dans l'année suivant la décision d'adhésion de leur conseil municipal, un Plan d'actions sur la sécurité urbaine comportant deux volets : la prévention de la radicalisation violente et la lutte contre celle-ci ; la protection des espaces publics ;
- Rendre compte tous les deux ans de l'avancement de la mise en œuvre de leurs plans ;
- Tester l'outil européen d'évaluation sur place des cibles vulnérables développé dans le contexte du plan d'action européen pour la protection des espaces publics.
- Expérimenter des innovations technologiques développées par la filière industrielle de la sécurité ;
- Mobiliser des financements, y compris tous les instruments financiers européens existants dans le domaine de la sécurité urbaine, pour soutenir leurs investissements dans la sécurité ;
- Valoriser et mettre en œuvre le concept de "sécurité dès la conception" dans la conception des espaces publics
- Mettre en place des actions de formation à destination des acteurs de la sécurité au niveau local ;
- Reconnaître le rôle des opérateurs privés dans la protection des espaces public et engager avec eux une coopération renforcée en soutenant dans ce cadre le Forum des opérateurs privés récemment lancé au niveau européen.
- Renforcer la sensibilisation et le dialogue avec les citoyens sur les questions de sécurité urbaine ;
- Accompagner et soutenir les victimes du terrorisme ;
- Renforcer la résilience individuelle et collective aux actes de terrorisme.